

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr.
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an
10 fr.; France et Etranger, 12 fr

La suppression des Jeux au Casino Municipal de Tunis est une erreur

Le Conseil Municipal de Tunis en votant la suppression des jeux au Casino Municipal a pris une étrange décision qui ne sera certainement pas ratifiée par le gouvernement, disions-nous dans notre dernier numéro, car elle lèserait trop gravement les intérêts non seulement de Tunis mais de toute la Tunisie.

Elle ne sera pas ratifiée pour plusieurs raisons dont la plus importante est, nous le répétons, qu'il faudrait indemniser trop fortement la société concessionnaire en l'espace l'Hivernal et par conséquent imposer le contribuable ou distraire une partie des revenus municipaux ; parcequ'on n'aurait jamais vu nulle part de casino fonctionner sans le concours des jeux qui permettent le recrutement des troupes théâtrales choisies ou des artistes de concert de premier ordre ; la suppression des jeux serait donc la mort sans phrase du casino, car la clientèle locale jointe aux quelques hivernants n'est pas suffisante pour une exploitation de ce genre.

Est-ce à dire qu'il n'y aurait pas quelques mesures utiles à prendre pour donner à cet établissement et à la salle des jeux plus de correction et de tenue ? Il faudrait éliminer de la salle des jeux tout un monde interlope, cosmopolite et tunisien, qui ne vit que du jeu et fait tache dans les salons. Où nos honorables conseillers ont-ils vu une ville d'eaux, d'hivernage ou de saison comme Genève posséder de Casino sans jeux ? Qu'on nous en cite une et nous nous inclinons.

Comme Tunis a la prétention de devenir un second Monte-Carlo sur la rive nord-africaine comment attirera-t-elle les hivernants, comment les retiendra-t-elle si on ne leur offre que les souks, le musée du Bardo, et le parc du Belvédère ?

A Nice comme à Monte-Carlo non seulement les jeux fonctionnent la nuit mais encore le jour, ils ne cessent pour ainsi dire pas. Ici, il faudrait transformer de fond en comble le Palmarium, le rendre plus élégant, et faire subir au casino quelques petites modifications nécessaires pour la commodité des spectateurs et du service.

En résumé, le jeu est une maladie qu'il faut satisfaire, et si Tunis ne se sent pas de goût pour jouer ce rôle médicamentaire, c'est Alger qui en bénéficiera, Alger qui veut édifier un immense et somptueux Casino à Mustapha dans le coteau ravissant, desservi par plusieurs lignes de tramways.

Les édiles d'Alger n'ont donc pas les scrupules de nos conseillers municipaux, et ils conviennent qu'un casino municipal créé à l'instar de ceux de Vichy, Nice et Aix-les-Bains rendrait à la ville un véritable service dont toutes les branches du commerce retireraient un bénéfice important.

Pourquoi ce qui paraît avantageux partout et surtout à Alger serait-il nuisible à Tunis ?

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETTIN

DAME CENSURE ABUSE

Depuis quelque temps elle use ses ciseaux. Elle nous a coupé tout notre dernier bulletin ne nous laissant même pas dire au capitaine Bouchardon que son instruction contre Caillaux devrait commencer par le commencement, c'est-à-dire quand celui-ci était ministre des Finances dans le cabinet Monis.

Dans une lettre adressée à son cher ami et avocat Ceccaldi, Caillaux écrit de la prison de la Santé que jusqu'à ce jour on n'a rien trouvé de reprehensible à lui reprocher pas même une augmentation de sa fortune qui est restée telle qu'il l'a reçue en héritage de ses parents.

Est-ce que cela signifie quelque chose et n'est-il pas de l'évidence même que bien avant la cession du Congo il travaillait déjà pour le roi de Prusse ?

N'est-ce pas lui qui manigançait pour l'introduction des valeurs allemandes à la bourse de Paris ?

Si cette trahison avait pu s'opérer, c'est avec notre propre argent que les boches nous combattraient, et le portefeuille de Caillaux serait plus garni qu'il ne l'est peut-être en réalité, car un homme prudent comme lui et se sentant surveillé de près n'aurait pas été assez idiot pour faire un paquet de tout son avoir et le laisser en dépôt même dans un coffre-fort de Milan. Qui nous dira les cachettes et les complicités qu'il a su trouver pour placer en lieu sûr le surplus de son héritage familial ?

Nous reproduisons encore une fois à l'intention de la censure la déclaration ministérielle de Clémenceau qu'on lira ci-dessous.

LE SEMAINIER.

Déclaration Ministérielle

lue à la Chambre des Députés
le 20 Novembre 1917

SUR LE RÉGIME DE LA CENSURE

Nous avons payé nos libertés d'un trop grand prix pour en céder quelques chose au-delà du soin de prévenir les divulgations, les excitations dont pourrait profiter l'ennemi.

Une censure sera maintenue des informations diplomatiques et militaires, aussi bien que de celles qui seraient susceptibles de troubler la paix civile. Cela, jusqu'aux limites du respect des opinions.

Un bureau de presse fournira les avis — rien que des avis — à qui les sollicitera.

En temps de guerre comme en temps de paix la liberté s'exerce sous la responsabilité personnelle de l'écrivain. En dehors de cette règle, il n'y a qu'arbitraire et anarchie.

Tous les mots sont pesés et les délimitations nettement établies.

NOS ECHOS

A la Résidence Générale

M. le Résident général et sa famille se sont installés au palais de la Marsa pour y passer le cinquième été de guerre. Et dire qu'avant l'horrible mélée M. Alapètte, comme beaucoup de nos compatriotes, du reste, aurait difficilement supporté les rudes étés tunisiens. Mais la guerre a trémpé les cœurs et les tempéraments, et si on souffre c'est en silence à l'unisson de nos braves poilus en songeant que chaque jour passé nous rapproche de la victoire finale des alliés sur l'horrible boche qui a voulu cette atroce guerre.

En mission de ravitaillement

Notre excellent compatriote et ami, M. A. Ducros, glorieux réformé, avec croix de guerre, membre de notre Chambre de Commerce partira pour France par un prochain courrier allant remplir pour le gouvernement une mission de ravitaillement.

La réquisition générale des céréales

Nous sommes heureux de pouvoir féliciter le gouvernement qui vient de décréter la réquisition générale de toute la récolte de céréales : blé, orge, avoine, fèves, etc., etc. ce qui coupe court les trafics que nous nous apprêtions à signaler et à stigmatiser.

Nous espérons qu'une mesure semblable sera prise sans tarder pour les huiles avant que la spéculation ait commencé à se produire.

Encore un coup, bravo, messieurs du gouvernement, de la bonne besogne accomplie.

Du faux poivre pour du poivre

Nous tenons à signaler au service des fraudes qu'on vend au Souk El-Grana et ailleurs des grains des faux-poivriers pour du poivre noir en grains. Nous ignorons sices grains sont nuisibles ou non à la santé, en tout cas il y a tromperie sur la marchandise vendue à raison de 7 francs le kilogramme.

Quelques prélèvements auraient vite fait de convaincre le service des fraudes de la supercherie.

Puisqu'on poursuit avec raison et condamne sévèrement aujourd'hui des négociants comme MM. Bismuth et Raymond, honorablement connus sur la place de Tunis, pour s'être livrés à des spéculations qu'ils auraient bien dû laisser aux juifs des souks, pourquoi laisse-t-on des marchands de papiers accaparer toute la production de conserves de tomates d'une grosse fabrique tunisienne ? Naturellement pour la revendre avec un bénéfice énorme.

Le délit d'accaparement et de spéculation n'est-il pas ici parfaitement caractérisé par l'achat en bloc de cette conserve par des individus ne se livrant pas ordinairement à ce genre de commerce ?

Vingt-cinq permis de recherches

Vingt-cinq permis de recherches de mines du 2^e groupe (!) — excusez du peu — viennent d'être délivrés à la Société de Forages et de Recherches dont le siège social est à Paris, 94, rue de la Victoire où se trouvent les bureaux de notre confrère la « Finance Coloniale ».

C'est dans les environs de Bizerte que sont les gisements faisant l'objet des arrêtés institutifs des permis de recherches.

Sus aux voleurs !

L'indulgence de la justice pour certaines pratiques commerciales et industrielles, qui ne sont que des formes atténuées de la trahison, soit qu'elles s'exercent par l'accaparement des denrées de première nécessité, soit qu'elles se manifestent par une excessive majoration des prix et tarifs, injustifiée à tous égards, — cette indulgence incompréhensible soulève, dans l'opinion, des tempêtes de protestations et des ouragans de colère.

Nos ancêtres de la grande Révolution n'hésiteraient pas à envoyer à l'échafaud les exploités du peuple. On les condamne, aujourd'hui, à des amendes dérisoires et à des peines plus ou moins affectives mais peu en rapport avec les scandaleux bénéfices que ces bandits réalisent sur la gêne et la misère publiques.

Le gouvernement de Clémenceau se doit à lui-même de mettre un terme à de pareils excès par des châtiments exemplaires et de nature à décourager les plus audacieux forbans.

La San-Stefano

La San Stefano est cette affaire de projet de casino en Turquie qui servait à Duval du Bonnet Rouge — condamné à mort — pour avoir reçu des centaines de mille francs qui alimentaient la caisse du torchon concurrentiel avec ceux du ministre de l'Intérieur Malvy.

Cette société avait eu pour président M. Dausset, conseiller municipal de Paris, puis son collègue E. Rendu, Caillaux avait figuré dans son conseil et enfin M. Mougeot, sénateur et président des Phosphates Tunisiens et de nombreuses autres sociétés, en était l'avocat-conseil.

Or, voici l'opinion d'un M. Parsons, propriétaire du journal « Paris-Midi » sur cette affaire turco-boche :

« C'était une vaste entreprise d'escroquerie dont l'actif était incapable de fournir des sommes aussi importantes que celles touchées par Duval. »

Si nous n'étions déjà édifié sur le châtelain haut-marnais la déposition de

M. Parsons devant le conseil de guerre de Paris viendrait nous renseigner sur ses louches tripotages.

Dans les contrôles civils

Nous enregistrons avec plaisir la réintégration dans le corps des contrôles civils de Tunisie de M. Klpper, contrôleur civil hors classe, nommé définitivement à la résidence de Bizerte, un poste de choix par excellence.

Juste mais sévère

M. G. Manchez, chroniqueur financier du « Temps », qui fait autorité dans la presse financière, vient de publier un livre :

Sociétés de Dépôts
Banques d'affaires

d'où nous extrayons ce qui suit relativement aux sociétés anonymes insuffisamment contrôlées par les actionnaires :

« Les Conseils d'administration, généralement recrutés parmi les membres d'un même personnel financier formant comme une grande famille, ayant caractère de féodalité, ont le tort, à quelques exceptions près, de considérer les capitaux des actionnaires comme leur chose et les actionnaires ont celui de ne réagir que trop rarement et trop mollement contre cette domination. Dispersés, s'ignorant les uns et les autres, ils sont sans force pour secouer le joug. Il serait à désirer que, s'inspirant de l'exemple des propriétaires d'immeubles bâtis, les propriétaires de valeurs mobilières se décidassent, eux aussi, à constituer une union pour la défense de leurs intérêts. »

Avez-vous bien bien lu ? C'est bien là un appel à la plus indispensable des révolutions, à une révolution de tout repos qui ne créera aucun embarras au Gouvernement, et dont les bienfaits s'étendront à la masse des éternels sacrifiés au détriment des cyniques et gros accapareurs dont les noms sont au bout de nos langues.

Nécrologie

Nous avons appris avec une bien vive peine la mort de notre vénérable concitoyen M. Albert Charles-Ferdinand Destrées, professeur d'arabe au lycée Carnot, père de notre excellent confrère et ami le commandant Auguste Destrées, actuellement sur le front de Macédoine.

Une circonstance indépendante de notre volonté nous a malheureusement empêché d'assister aux funérailles de ce bon républicain qui emporte avec lui les regrets unanimes de ses nombreux amis et de tous ceux qui l'ont connu.

Nous adressons à Mme Vve Destrées, à notre ami Auguste Destrées et à toute la famille l'assurance de notre profonde compassion.

Nous avons appris également la mort de Mme Kairallah, femme du distingué interprète judiciaire, et sœur de M. Zaouche, caïd-gouverneur de Souste, le digne successeur de Si Béchir Sfar.

Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

Le Sou de l'An II

Notre excellent collaborateur M. Lucien Danzel, docteur en pharmacie, délégué en France de la Patrie Serbe, vient de faire paraître une charmante fable : *Le Sou de l'An II*, qu'il a dédiée à notre grand Premier, le citoyen Georges Clémenceau. Nous aurions bien voulu la reproduire, mais nous n'avons pas été autorisé par son auteur, et c'est grand dommage pour nos lecteurs.

Le mirage des milliards
de tonnes de l'Ouenza !

Notre confrère l'« Echo de Bizerte » finit par reconnaître loyalement que nos renseignements étaient puisés à bonne source en affirmant que les milliards de tonnes de l'Ouenza reconnus étaient évalués, pour le moment, à... cinquante millions, et ceux du Bou-Kadra à trente millions. Ces chiffres — nous ne l'avons pas contesté — pouvaient être inférieurs à la réalité, mais ce n'est qu'après d'autres travaux de prospection en profondeur qu'on pourra être fixé sur la valeur réelle du gisement qui n'atteindra jamais l'importance de celui de Briey. Ce n'est pas la seule erreur qu'on ait commise — à dessein ou non — dans cette affaire de l'Ouenza.

On a prétendu encore que le gisement se trouvait à 48 kilomètres de la ligne de Nebeur, c'était une erreur manifeste et volontaire et il suffisait pour s'en convaincre de prendre la première carte venue de

la Tunisie pour voir qu'il y avait plus de 48 kil. même à vol d'oiseau entre Nebeur et le gisement. L'embranchement devrait bifurquer un peu avant Nebeur, suivre le cours de l'Oued Mellègue jusqu'au Djebel-Ouenza au pied duquel il passe cela ferait exactement 88 à 90 kilomètres. Mais cette question de parcours est secondaire, ce qu'il ne faut pas c'est que les heureux bénéficiaires de la concession profitent de la légende des milliards de tonnes pour majorer les titres outre mesure le jour de l'émission, ce qui ne manquerait pas d'arriver si la presse la laissait s'accréditer. Nous avons tenu simplement à dire la vérité sur l'importance du gisement pour que Bizerte ne continue pas à s'illusionner elle-même et cherche dans le Bou-Kadra le minéral complémentaire qu'il lui faut pour alimenter ses hauts-fourneaux (dont personne ne parle plus) et le trafic de son port marchand.

L'« Echo de Bizerte » s'exprime ainsi :

« D'après les renseignements qui nous parviennent d'une source certaine, l'importance du gisement de l'Ouenza est bien de 50 millions de tonnes et celle du Bou-Kadra de 30 millions, mais ces chiffres ont été donnés par les prospections de surface, c'est-à-dire qu'ils représentent seulement le tonnage de la mine de l'Ouenza et de celle du Bou-Kadra. »

« Or, actuellement le minéral du mameelon « Sainte Barbe », à l'Ouenza qui, à lui seul est estimé de 15 à 20 millions de tonnes d'après les prospections de surface, se poursuit en profondeur, conformément aux indications des ingénieurs cours. »

« On peut donc tabler sans aucune crainte que l'Ouenza donnera au minimum 100 millions de tonnes, car l'existence du gisement en profondeur est maintenant révélée sur l'une des trois parties de la concession. »

« Quant au Bou-Kadra, les ingénieurs des mines ont évalué son importance à 30 millions de tonnes d'après les prospections de surface. Si le gisement du Bou-Kadra se poursuit en profondeur comme à l'Ouenza, et il y a tout lieu de le penser étant donné que ces deux gisements font partie du même massif orographique, on peut estimer l'importance du Bou-Kadra à 40 millions de tonnes au minimum. »

« Les deux gisements ont donc une importance de 140 millions de tonnes et à raison de 2 millions de tonnes par an, cela représente 70 années d'exploitation assurées, sans compter les nouvelles découvertes qui peuvent se produire avant l'épuisement de ces gisements. »

« Ainsi donc la « Petite Tunisie » avait raison en donnant le chiffre de 50 millions de tonnes comme tonnage de l'Ouenza, mais ce chiffre ne s'appliquait qu'à la mine et non à la mine qui ne sera révélée que par des travaux. Voici déjà une évaluation certaine de cent millions de tonnes et de 140 millions avec le Bou-Kadra. »

Ce n'est plus qu'à 50 ans d'exploitation qu'on peut prévoir mais bien 70 ans, et ce sont là des minima.

« Attendons-nous à des résultats qui pourront montrer des évaluations beaucoup supérieures à celles que donnaient notre confrère, renseignements nous devons le reconnaître qui n'étaient pas sans fondement mais qui n'étaient basés que sur ce qui était en vue, façon prudente d'établir des calculs pratiqués par les Ingénieurs des mines de l'administration, qui n'ont pas tort de ne tabler que sur des évidences ? »

Nous ne chicanerons pas notre confrère sur les 70 millions, mais ne vaut-il pas mieux pour aujourd'hui s'en tenir strictement à ce qui a été reconnu ?

Les intérêts boches de la Gafsa

Les actionnaires de Cie des Phosphates de Gafsa sont convoqués en Assemblée Générale aujourd'hui même à Paris au siège de la Société.

Nous sommes curieux de savoir combien d'actions seront représentées à cette Assemblée Générale, si le quorum pourra être atteint aujourd'hui que les titres détenus par les boches ne peuvent plus être déposés.

sés à la banque von Ernst et Cie, de Berne, pour figurer valablement.

Notre excellent confrère le « Capitaliste Tunisien » dont les renseignements sont généralement puisés aux meilleures sources, déclare que la vente des actions de Gafsa est surveillée de près à la bourse de Genève par les boches qui préparent l'après-guerre s'infiltreraient de plus en plus dans la place.

C'est ce que nous n'avons cessé de dire en réclamant la nomination d'un séquestre pour les actions détenues par nos ennemis et qu'il est facile de connaître par les convocations d'avant-guerre et même jusqu'en 1916 inclus.

LA BANQUE DE L'ALGÉRIE

L'opposition que rencontre à la Chambre des députés le renouvellement du privilège de la Banque de France nous permet d'espérer que celui de la Banque de l'Algérie ne passera pas comme une lettre à la poste et que les opposants seront nombreux, car les raisons invoquées par le Ministre des Finances ne peuvent être mises en avant en faveur de notre établissement algérien et malheureusement tunisien.

Voici le projet de convention passé entre le ministre des Finances et le Directeur Général de la Banque de l'Algérie, mais cette convention n'a pas plus de valeur qu'une simple feuille de papier à cigarettes tant que le parlement ne l'a pas ratifiée :

CONVENTION

Entre les soussignés :

M. L.-L. Klotz, député, Ministre des Finances, agissant en cette dernière qualité.

D'une part :

Et M. Emile Moreau, directeur général de la Banque de l'Algérie, agissant au nom de la dite banque et autorisé à cet effet par une délibération de son Conseil d'Administration en date du 4 décembre 1917.

D'autre part :

Ont été arrêtées les dispositions suivantes qui entreront en vigueur après la promulgation d'une loi approuvant la présente convention.

Article premier. — Dans un délai de dix ans à dater de la mise en vigueur de la présente convention, la Banque de l'Algérie devra porter de sept à dix le nombre de ses succursales et de vingt-deux à vingt-cinq au moins le nombre de ses bureaux auxiliaires.

Deux autres établissements (soit une succursale ou un bureau auxiliaire) pourront en outre être créés avant le 31 décembre 1935 sur l'initiative du Gouverneur général, après que le Conseil d'administration aura été appelé à fournir ses observa-

tions, il sera statué par le décret rendu sur la proposition du Ministre des Finances, le Conseil d'Etat entendu.

Art. 2. — A partir du 1^{er} janvier 1918 jusqu'au 31 décembre 1945, la Banque de l'Algérie versera à l'Etat français, chaque année, par semestre, la première échéance semestrielle venant le 30 juin 1918, une redevance dont le produit annuel ne pourra être inférieur à 750.000 fr. et qui sera calculée sur le montant des billets constituant la circulation algérienne, déduction faite de l'ensemble des encaissements en numéraire et des avances consenties gratuitement ou à taux réduit à l'Etat ou à la Colonie dans un intérêt public.

Le tarif de cette redevance sera de un huitième du taux officiel moyen de l'escompte, lorsque ce dernier taux ne dépassera pas 5 o/o, un septième dudit taux lorsqu'il sera supérieur à 5, sans excéder 6 o/o, un sixième lorsqu'il s'élèvera au-dessus de 6 o/o.

Cette redevance remplacera celle qui est prévue par l'article 4 de la loi du 29 décembre 1911.

Cette redevance sera payée en sus de tous les impôts qui sont dus par la Banque, dans les conditions d'assiette et de taux déterminées par les lois existantes. Toute majoration ou addition aux impôts frappant le montant ou les produits de l'émission serait compensée avec le montant de ladite redevance et l'excédent serait perçu en sus, le cas échéant.

Art. 3. — A partir du 1^{er} janvier 1918, la Banque de l'Algérie payera à l'Etat français sur le montant des avances faites au Trésor, une redevance spéciale de 0,40 o/o l'an, dont le produit restera exclusivement affecté au remboursement des dites avances.

Art. 4. — L'article 5 de la convention du 6 septembre 1915 est ainsi complété :

« Le compte spécial sera débité du montant en principal des effets impayés provenant du portefeuille immobilisé par la prorogation, des échéances, au fur et à mesure que Banque après la cessation de cette prorogation, rentrera ces effets impayés en souffrance. »

« La Banque continuera à gérer le portefeuille des effets en souffrance : elle portera au crédit du compte sub- versé les rentrées successives qu'elle obtiendra sur le montant en principal de ces effets. »

« A aucun moment le solde créditeur du compte ne pourra être supérieur au montant des effets prorogés : l'excédent, de même que toutes sommes devant être versées ultérieurement au compte spécial, sera porté en amortissement de la dette de l'Etat envers la Banque ou directement au compte du Trésor lorsque cette

dette sera remboursée. »

Art. 5. — La Banque de l'Algérie s'engage à mettre à la disposition de l'Etat français, à dater de la mise en vigueur de la présente convention, une avance de dix-huit millions, y compris celle de cinq millions qu'elle a déjà effectuée en vertu des lois du 5 juillet 1900 et 29 décembre 1911. Cette avance est consentie pour toute la durée du privilège. Elle ne portera pas intérêt.

Art. 6. — La Banque effectuera gratuitement le paiement des chèques et virements émis par les comptables publics sur le compte courant du Trésor et prètera également son concours gratuit pour faciliter le règlement par virement des mandats établis au nom des créanciers de l'Etat, de la Colonie, des départements ou des communes qui ont des comptes ouverts soit à la Banque de l'Algérie, soit dans une maison de banque elle-même titulaire d'un compte à la Banque de l'Algérie.

Elle procédera sans frais à l'encaissement des chèques tirés ou passés à l'ordre des comptables du Trésor.

Art. 7. — La Banque de l'Algérie s'engage à réduire de moitié les droits qu'elle perçoit pour la garde des titres nominatifs qui lui sont remis en dépôt.

Art. 8. — Il est pris acte de la lettre qui a été adressée le 11 décembre 1917 au Ministre des Finances par le Directeur général de la Banque de l'Algérie et qui restera annexée à la présente convention.

Art. 9. — La présente convention sera dispensée des droits de timbre et d'enregistrement.

Fait en double à Paris, le 12 décembre 1917.

Lu et approuvé : Lu et approuvé :
Signé : E. MOREAU. Signé : L.-L. KLOTZ.

La cinquième arme finira-t-elle la guerre

L'aviation, aux dires de beaucoup de compétences, si elle ne finit pas la guerre, sera entre les mains de celui des belligérants qui sera le plus puissant dans ce domaine, une arme si redoutable qu'elle lui donnera toutes les chances d'obtenir la victoire. C'est dire la haute importance, l'immense intérêt qu'offre la cinquième arme.

Aussi, la lecture des prodigieux exploits de nos as, leurs combats, leurs mémoires, est-elle plus passionnante que celle des plus sensationnels romans. Mais, pour cela faut-il que cette histoire au jour le jour de l'aviation, qui est de la « grande histoire », soit écrite sans bluff et sans la moindre erreur. La « Guerre Aérienne Illustrée » que rédige en chef Jacques Mortane, un des historiens les plus compétents de l'aviation, remplit admirablement ce si difficile programme. Nous la conseillons haut-

ment à nos lecteurs qui y trouveront à côté des renseignements les plus précieux sur la technique et la tactique aériennes, tout ce qui concerne nos as en des séries sensationnelles comme celles des *Mémoires de Dorme* et des *Souvenirs sur Guynemer* qui sont le triomphe actuel de cette grande revue française.

La « Guerre Aérienne Illustrée » paraît le jeudi. — Le numéro : 60 centimes. — Chez tous les libraires et dans les Bibliothèques des gares. — L'« Edition Française Illustrée », 30, rue de Provence, Paris. (Spécimen contre 0 fr. 60).

Direction des Forêts

Une vente de coupe de bois aura lieu le 1^{er} août prochain, à la Direction Générale de l'Agriculture.

Elle comprend 27 lots d'importance diverses, pouvant fournir des bois d'industrie, de charbonnage, des manches d'outils, du charbon.

Des cahiers-affiches seront envoyés immédiatement sur demande adressée à la Direction des Forêts.

Des échantillons des bois, propres à la fabrication des manches d'outils sont déposés à la Direction Générale de l'Agriculture, où ceux qui désirent s'intéresser à cette fabrication pourront examiner et se rendre compte de leurs qualités et du parti à en tirer.

Le Directeur des Forêts de la Régence,
J. LANOIR.

MARINE NATIONALE

AVIS

La Marine fait appel aux entrepreneurs pour l'agrandissement de la Majorité Générale à Sidi-Abdallah.

M. les entrepreneurs pourront prendre connaissance du dossier à la Direction des Travaux Hydrauliques (Baie-Ponty) et au Pavillon des Travaux Hydrauliques (bureau de l'Ingénieur) à Sidi-Abdallah à partir du jeudi 6 courant.

Les soumissions devront parvenir au Directeur des Travaux Hydrauliques à la Baie-Ponty, le samedi, 15 juin 1918, avant 14 heures.

L'HOMME QUI ASSASSINA

Hans Von Tuebingen, commandant du sous-marin allemand U-13, assassiné de sa fiancée et de son frère, se suicida sous le remords en criant : « Maudit soit l'Empereur !... Maudit soit Tirpitz !... » C'est en son « journal » authentique que publie le magazine *J'ai Vu* et la lecture du carnet de ce boche empoigne comme un roman qu'aurait signé l'auteur des *Misérables* et des *Travaux de la Mer*.

Puisque nous venons de citer *J'ai Vu*, constatons l'immense intérêt qu'a pris ce magazine par sa récente transformation.

On trouve de tout dans ce brillant journal dont chaque numéro illustre d'une centaine de photographies, dessins et schémas et qui, avec le plus complet tableau de la guerre sur terre, sur mer et dans les airs, nous offre de merveilleuses pages de sciences vulgarisées, de sports, de vie active, de littérature, d'humour, etc., etc. Cette nouvelle formule de *J'ai Vu* en fait, sans conteste, le meilleur, le premier des magazines d'actualités.

Documenter, instruire, distraire, quelle heureuse formule et comme on comprend le succès de la grande publication française que nous nous faisons un devoir de recommander encore bien vivement à nos lecteurs, certains que nous sommes de leur être à la fois agréables et utiles.

J'ai Vu est en vente partout le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — 50 centimes le numéro. — 24 pages de texte et d'illustrations en roto-taille douce. — Spécimen contre 0 fr. 50. L'« Edition Française Illustrée », 30, rue de Provence, Paris.

Femme de mobilisés demandant à garder enfant chez elle. Bonnes références.
S'adresser : A. L., ma son Bonnet, à Bab-Saoudan, Tunis.

MAISONS RECOMMANDEES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON. — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Stock, Boisselot, etc.

Pavillon Beau-Sejour. — CARTHAGE. Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis.

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

A vendre : Collection presque complète de *Femina* à raison de 0 fr. 40 le numéro, s'ad. aux bureaux du journal.

A vendre : appareil *Acousticon*, état neuf, marque américaine, prix sacrifié : 200 francs, s'ad. aux bureaux du journal.

VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS



Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

(Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés)
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 5 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAK
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de Bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus VACUUM MOBILOIL

Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAK
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français
Ceservrégulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. L. CARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liquors de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigadoras-lieuses - Rateaux - Fauchouses Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

Une publication merveilleuse !!! EN VENTE PARTOUT

Photographies en couleurs prises, parfois, sous le bombardement !

Verdun

Vaux, Douaumont, le Mort-Homme, la Cote 304, le Ravin de la Mort, etc.

PHOTOGRAPHIES DIRECTES EN COULEURS et Texte de GERVAIS-COURTELLEMONT

Série en 4 Fascicules qui paraîtront successivement les 1^{er} et 15 Octobre, 1^{er} et 15 Novembre

Le Fascicule : 1 fr. 50
Dans chaque fascicule, 20 reproductions artistiques sur beau papier couché fort.

Le plus bel ouvrage sur la Guerre !!!

PHARMACIE BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazra, Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

A Vendre

une sonde de 14 tiges de 3 m. 26/26 à essai pour 25 tonnes
mèche Trépan
42 mètres de tuyau sur 0,08
1 bêche 1^{re} qualité, 42 m 6/7
S'adresser à M. PIAUJART, propriétaire
A Sidi-Ferme (Sfax)